

Le pacte du pouvoir de vivre

POUR UN BUDGET DU POUVOIR DE VIVRE

Les mesures issues
du Pacte du Pouvoir de Vivre
pour le budget 2020



SOMMAIRE

Avant-propos Le temps de l'accélération ?	3
Réinventer le bien commun pour refaire société	5
Remettre l'exigence de solidarité et de justice sociale au coeur de l'économie	9
Réconcilier transition écologique et justice sociale pour construire un avenir partagé	11

Liste des 50 organisations soutiens du Pacte

La liste avec la présentation de chaque organisation est également en ligne sur le site du Pacte du pouvoir de vivre - <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

Aequitaz • Animafac • APF France Handicap • Armée du Salut
• ATD Quart Monde • CCFD-Terre Solidaire • Ceméa • Ceras Projet
• CFDT • CFTC • Club Convaincre • Cnajep • Coop HLM • Equalis
• Emmaüs • FAGE • Fédération des centres sociaux • Fédération des acteurs de la solidarité • Fédération des PEP • Fing • FNE • FNH
• Fondation Abbé Pierre • Fondation Léo Lagrange • Forum réfugiés
• France terre d'asile • Humanité et Biodiversité • La Cimade
• La Fonda • La Ligue de l'enseignement • La Mutualité Française
• Labo de l'ESS • Le Mouvement associatif • Les Compagnons associatifs • Les Convivialistes • Les Francas • LVN-personnalistes et citoyens • NDH Nouveaux Droits de l'Homme • OPH • OXFAM
• Pacte civique • REFEDD • Réseau Action Climat • Secours catholique
• SNL • Solidarité laïque • Unadel • UNHAJ • Uniopss • UNSA

Octobre 2019

AVANT-PROPOS : LE TEMPS DE L'ACCÉLÉRATION ?

L'exercice budgétaire est un instant de vérité de notre vie démocratique. Il est l'un de ces moments où les paroles peuvent devenir des actes, où les projets peuvent trouver leurs financements, où les grandes orientations peuvent s'ancrer dans le quotidien. Surtout, il est le moment de la répartition des efforts et donc du choix entre justice et injustice.

C'est un moment clé pour inscrire dans le réel nombre des 66 propositions du Pacte du Pouvoir de Vivre parmi lesquelles les 8 mesures d'urgence présentées le 17 juin dernier lors d'une conférence de presse commune. C'est autour de ces dernières que nos organisations ont eu l'occasion de rencontrer le Premier ministre et une partie du gouvernement le 27 août dernier.

Nous nous réjouissons que le dialogue entre le gouvernement et les organisations du Pacte du Pouvoir de Vivre commence à prendre corps. Un processus de travail commun a été proposé mais tout reste à faire. Nous ne sommes ni naïfs, ni ne voulons faire de procès d'intention. Seules les prochaines semaines permettront de confirmer ou non la volonté du gouvernement de prendre un réel virage écologique et social.

Tirer les leçons du dernier exercice budgétaire

C'est pour avoir été injuste, peu lisible et sans grande ambition que le budget 2019, élaboré à l'automne 2018, est venu allumer l'étincelle sociale. La fiscalité écologique mise au service du rendement budgétaire a suscité l'incompréhension. Le jeu à somme nulle entre des fiscalités différentes – baisse de la taxe d'habitation et hausse de la taxe carbone notamment – a entraîné une redistribution brutale et illisible entre catégories de revenus et entre territoires.

Sans ambition dans l'accompagnement de la transition écologique auprès des ménages et des territoires, et à défaut de volonté de mettre à contribution des secteurs polluants les plus emblématiques, le dernier exercice budgétaire a mis au cœur du débat public la question de la responsabilité de chacun dans la préservation du climat et de la biodiversité. Notre pays doit tirer les leçons de cette expérience.

Concrétiser le discours écologique et social

La demande de justice sociale et climatique n'a fait que grandir ces derniers mois. Elle attend aujourd'hui que la puissance publique et ses services publics prennent le leadership de la transformation, pour entraîner plus fortement les investissements privés vers les projets de la transition et pour dépasser l'opposition entre fin du mois et fin du monde.

Comme de nombreux pays en Europe, la France souffre de sous-investissement – privés et publics – chronique. Ici nous ne prônons aucune facilité budgétaire, au contraire, car l'exercice visant à couper sans distinction dans les budgets relève précisément de la facilité. C'est bien parce que chaque euro doit servir à l'atteinte de nos objectifs que nous ne pouvons plus tolérer que l'argent des Françaises et des Français finance encore pour plusieurs milliards d'euros annuels des activités destructrices de notre climat et de notre santé.

Pour un budget sensible

L'heure est donc à la construction d'un budget compatible avec les accords de Paris sur le climat et avec les objectifs de réduction des inégalités sociales. C'est dans cet esprit que les organisations du Pacte du Pouvoir de vivre demandent une évaluation d'impact systématique sur les plus fragiles et sur notre environnement. L'exercice du budget vert, avancée indispensable, doit devenir systématique et s'élargir aux inégalités.

Sanctuariser les dépenses écologiques et sociales

L'heure est aussi à la reconstruction de la confiance dans la sincérité des annonces budgétaires. Les évolutions des dispositifs de rénovation des logements ne doivent pas cacher une réduction de l'enveloppe budgétaire globale. Tout comme il n'est pas acceptable que le non-recours aux aides sociales devienne une variable d'ajustement budgétaire comme une autre. La transition écologique et sociale nécessite un engagement total de la puissance publique. Une sous-utilisation des budgets ne signifie

pas qu'ils sont surdimensionnés mais que l'accompagnement et la communication sur le terrain ne sont pas suffisamment opérants. Nous proposons donc de sanctuariser les dépenses tout en renforçant la transparence dans l'utilisation des budgets et des recettes fiscales.

Fixer des trajectoires pour anticiper et accompagner dans la transition

L'heure enfin est à un budget qui permette de se projeter dans le temps. Les entreprises, les salariés et les ménages ont le droit de savoir de quoi l'avenir sera fait. L'urgence climatique nécessite des changements en profondeur de nos vies et la généralisation de la prise de conscience rend possible notre succès collectif. Mais pour que la volonté individuelle se transforme en acte, il faut fixer en transparence des trajectoires compatibles avec nos objectifs climatiques et organiser l'accompagnement aussi bien social qu'économique.

Le budget 2019 a divisé notre pays. Le budget 2020 peut le rassembler. Mais pour cela, tout reste à faire.

RÉINVENTER LE BIEN COMMUN POUR REFAIRE SOCIÉTÉ

ACTION 1 : UN PLAN MARSHALL POUR DES LOGEMENTS DIGNES

Alors que la discussion budgétaire s'engage, nous ne pouvons que déplorer la tentation, sous couvert de recentrage de l'action ou de mesure technique, de réduire les budgets de la rénovation des logements et des APL. La confirmation d'une telle orientation budgétaire viendrait contredire l'ambition affichée et surtout, une fois de plus, rater un chantier qui est à la jonction de l'urgence sociale et de l'urgence climatique. Au contraire, nous avons besoin d'un plan Marshall.

La rénovation des logements énergivores est un des défis les plus cruciaux de la transition énergétique. 40% de notre consommation énergétique finale et 27% de nos émissions de gaz à effet de serre viennent en France du secteur du bâtiment. Par ailleurs la construction de logement sociaux est insuffisante en France, entraînant une crise de l'accès à un logement digne dans beaucoup de zones tendues. Si rien ne change, la Caisse des dépôts estime que la production HLM pourrait se limiter à terme à 100 000 logements par an, loin des 150 000 nécessaires pour satisfaire les 2 millions de ménages en attente d'un HLM.

Mesure 1

Renoncer à toute baisse du budget global de la rénovation et garantir une montée en puissance du budget dédié sur les années à venir.

La proposition d'un recentrage du Crédit d'impôt Transition énergétique sur les classes moyennes et populaires et sa transformation en prime pour les plus précaires va globalement dans le bon sens. Cependant, cela ne doit pas se traduire par une réduction du budget alloué à la rénovation. Au contraire, le soutien financier doit aller crescendo pour rattraper le retard accumulé. Le nouveau

barème des aides doit privilégier le dispositif « Habiter Mieux Sérénité » et viser des travaux de rénovation ambitieux avec un reste-à-charge zéro pour les ménages les plus modestes. L'investissement serait rentable. L'éradication des passoires énergétiques permettrait de créer plus de 100 000 emplois, d'économiser 800 millions d'euros de soins et 500 euros de chauffage par ménage, de réduire l'empreinte carbone et la dépendance énergétique de la France. Mais pour cela il faudrait avoir un programme ambitieux de rénovation thermique de 700 000 logements par an pour atteindre la norme BBC. Or on en est très loin.

Mesure 2

En parallèle, il est nécessaire d'assurer le développement du service public de la performance énergétique de l'habitat.

Annoncé dans la loi de 2015 mais jamais réellement déployé alors qu'il revient à la puissance publique de mobiliser l'ingénierie sociale, technique et financière nécessaire au déploiement à grande échelle de la rénovation thermique. Ce service public doit permettre à un tiers de confiance, indépendant des acteurs économiques, d'accompagner les ménages vers des travaux ambitieux.

Mesure 3

Mieux protéger les locataires en supprimant la baisse de 5 euros par mois pour tous les bénéficiaires et en réindexant les APL sur l'inflation.

Par ailleurs, il est nécessaire que les sommes économisées par la "contemporanisation" des APL, qui vise à actualiser les APL tous les trois mois en fonction des ressources en temps réel des ménages, soient affectées à améliorer les APL, en particulier en revenant sur le mois de carence et en revalorisant le forfait charges des APL.

Mesure 4

Rétablir l'APL accession pour favoriser le parcours résidentiel et libérer des logements HLM et du parc privé.

Mesure 5

Réinstaurer la TVA à 5,5% pour la construction et la rénovation de HLM.

Ces constructions doivent répondre aux exigences de lutte contre l'artificialisation des sols.

Mesure 6

Dans un contexte de fragilisation des organismes HLM, affectés par la réduction de loyer solidarité (1,3 milliard par an pendant 3 ans), il est nécessaire **que l'État se réengage dans l'aide à la pierre pour résorber la pénurie de logements**. Des crédits d'État doivent abonder le FNAP pour financer 60 000 logements très sociaux « PLAI » par an à loyer réellement accessible, c'est-à-dire au niveau des plafonds APL.

Mesure 7

Financer un ambitieux plan de relance du Logement.

D'abord, pour que la réforme amorcée en 2017 ne s'essouffle pas faute de moyens : soutien à la domiciliation et aux accueils de jour, création d'un fonds pour des remises de quittance au profit des personnes sans domicile accédant au parc social, triplement du fonds d'indemnisation des bailleurs privés en cas de refus d'expulsion des ménages, pérennisation et renforcement du dispositif « louer abordable » pour mobiliser le parc privé à vocation sociale, doublement du nombre de « HLM accompagnés » pour améliorer l'accompagnement vers et dans le logement...

ACTION 2 : RÉPARER LA FRACTURE TERRITORIALE

Les inégalités territoriales mettent notre pays sous tension. Zones rurales, périurbaines ou quartiers populaires en périphérie des villes, les disparités d'accès aux services publics ou à l'emploi sont aujourd'hui une question de survie pour de nombreux territoires. Cette fragmentation est un frein à la transition écologique qui nécessite un accompagnement de proximité et une relocalisation de nombreuses activités économiques.

Mesure 8

Donner corps au bouclier territorial de services publics, auquel la réforme dite "Cap 2022" de transformation du service public et à la refonte des services de l'État en région, semble contrevenir, au détriment des citoyens. Il est nécessaire d'inscrire les maisons France service dans le sillage des Maisons de services au public (MSAP) basées sur des réalités territoriales et de prévoir les moyens humains et financiers associés.

Mesure 9

Transformer la prime à la conversion en prime à la mobilité, permettant pour ceux qui le souhaitent d'en bénéficier pour financer un mode de transport alternatif à la voiture (train, vélo, covoiturage).

Mesure 10

Une prime à l'investissement pour la restauration collective, permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi Alimentation et ainsi favoriser une transition agricole qui protège l'environnement, valorise les agriculteurs et donne accès à chacun-e à une alimentation de proximité, saine et de qualité. La mise à disposition pour les gestionnaires directs de restauration collective (scolaire, hôpital ou médico-social) d'une prime à l'investissement doit permettre de financer l'investissement de départ (formation, achat de matériel, etc.) lié à une évolution des pratiques : lutte contre le gaspillage alimentaire, végétalisation de l'alimentation ou encore à la fin des plastiques.

Mesure 11

Pérenniser et étendre l'expérimentation "Territoires Zéro chômeur de longue durée".

La poursuite de cette action nécessite un soutien fort et pérenne de l'État en direction des dix territoires où l'expérimentation existe depuis début 2017 et en faveur de l'essaimage progressif de l'expérience à d'autres territoires.

ACTION 3 : UNE SOCIÉTÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

"Aller plus loin et corriger les injustices" en parlant de la jeunesse, ou encore, " bâtir une politique beaucoup plus ambitieuse pour accompagner nos associations", ont été deux engagements formulés par le président de la République à la clôture du Grand débat national. Ces engagements n'ont cependant pas été traduits par des mesures ambitieuses comme en témoignent les dernières annonces du secrétaire d'Etat en charge de la vie associative en matière de soutien aux associations. Nous pensons que trois mesures concrètes doivent pouvoir être prises dans le prochain projet de loi de finances.

Mesure 12

Renforcer le Fonds de développement pour la vie associative pour en faire un véritable outil de financement structurel pour la vie associative. Il finance aujourd'hui la formation des bénévoles pour une enveloppe stable de 8 millions d'euros depuis des dizaines d'années. Ce fonds est par ailleurs destiné à financer également le compte engagement citoyen. Avec la fin de la réserve parlementaire, ce fonds lance également un appel à projet annuel destiné à financer le fonctionnement et l'innovation des associations. Il est aujourd'hui le seul outil transversal de financement de la vie associative. Nous estimons les moyens nécessaires pour le FDVA à 230 millions d'euros.

Mesure 13

Soutenir la montée en charge du Service civique pour atteindre l'objectif de 180 000 jeunes en Service civique. Les 50 millions d'euros

supplémentaires accordés par l'État en 2019 par rapport à 2018 permettent de stabiliser le dispositif en finançant les missions des jeunes entrés en plus grand nombre que prévu fin 2018 mais ne donnent pas la possibilité de poursuivre son développement, alors que la demande des jeunes va croissant. 13 millions d'euros supplémentaires sont annoncés pour 2020, permettant seulement de combler les crédits engagés en 2019. Dans la mesure où le service civique est passé de 448 millions d'euros à 496 millions d'euros pour la poursuite de la cible de 150 000 volontaires par an, nous estimons qu'il faudrait envisager au moins une augmentation de 100 millions d'euros pour poursuivre une cible de 180 000 jeunes en service civique.

Mesure 14

Étendre la Garantie jeunes.

En amont de la mise en place d'un revenu minimum garanti ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, nous demandons que soit dès maintenant étendue la Garantie jeunes à l'ensemble des jeunes pouvant en avoir besoin, créant ainsi une garantie de protection sociale pour tous les jeunes. Pour cela, il faut étendre le dispositif de la Garantie jeunes à tous les opérateurs volontaires et en élargir les modalités d'utilisation. 200 M€ doivent être consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément de l'extension de la Garantie jeunes actuellement prévue (avec 500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022).

Mesure 15

Assurer un financement digne de la perte d'autonomie pour les usagers et les professionnels du secteur et s'attaquer à une baisse du reste à charge qui s'élève aujourd'hui à 2 000 € par mois pour une personne lourdement dépendante en EHPA.

ACTION 4 : ACCUEILLIR DIGNEMENT LES MIGRANTS DANS LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Mesure 16

Adopter la baisse du tarif des titres de séjour à 100€ maximum.

À l'automne 2018, la Commission des finances de l'Assemblée a voté à l'unanimité un amendement qui divisait par trois le montant exorbitant des taxes nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour.

Refusant de statuer d'emblée, le gouvernement a confié une mission d'information à la députée du Maine-et-Loire Stella Dupont. Le rapport, rendu fin juin, confirme que les taxes sont hors de proportion avec les moyens des personnes, ce qui constitue un obstacle à leur intégration dans la société, alors que le gouvernement a reconnu leur droit à rester en France. Il est par ailleurs choquant que ces taxes doivent être financées en partie par les CCAS ou des associations. Nous demandons que le gouvernement adopte l'amendement de 2018 à l'occasion du prochain PLF.

REMETTRE L'EXIGENCE DE SOLIDARITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE

ACTION 5 : APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR/PAYEUR À TOUS

La mise à contribution des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre est un enjeu climatique, social et industriel. Climatique car l'impact de secteurs tels que le transport routier ou l'aviation, sur le dérèglement climatique est majeur et va croissant. Social, car comment envisager une fiscalité écologique à destination des ménages sans que l'ensemble des activités polluantes ne soient concernées ? Industriel enfin car ces filières clés de l'activité économiques, pourvoyeuses d'emplois et d'activité sur les territoires, soumise à une concurrence sociale importante, méritent une vision stratégique qui permette de les orienter et de les accompagner dès aujourd'hui dans leur transition écologique.

Les annonces de la création d'une taxe sur les billets d'avions et d'une réduction des taux réduits de taxation dont bénéficie le secteur du transport de marchandise sur route et le gazole utilisé pour des activités non routières (chantiers, etc.), doivent marquer le début de cet effort stratégique. Ne pas anticiper représente un risque inacceptable pour les salariés de ces secteurs.

Mesure 17

Dès le PLF 2020, annoncer la trajectoire de la mise à contribution des secteurs pour 2021 et 2022.

Les entreprises et leurs clients ont besoin de signaux clairs et de visibilité pour organiser les évolutions de comportement.

Mesure 18

Utiliser les recettes fiscales supplémentaires pour l'accompagnement des secteurs professionnels polluants.

La mise à contribution fiscale et financière de ces derniers doit inciter au changement et favoriser le financement des alternatives de transport, moins émettrices et créatrices d'emplois. Mais parce que cela nécessitera des investissements importants, les recettes fiscales générées doivent financer la transformation des dits secteurs et l'accompagnement de leurs salariés. La création d'un fond dédié à la transformation des secteurs polluants favoriserait la mise en place d'une concertation sereine entre toutes les parties prenantes dans les mois qui viennent.

Mesure 19

Renforcer le malus écologique sur l'achat de véhicules neufs polluants, en perte d'efficacité, et travailler à l'introduction de la notion de poids des véhicules dans son calcul.

ACTION 6 : REVALORISER LES MINIMAS SOCIAUX ET RÉDUIRE LE NON RECOURS

Le niveau des minima sociaux ne permet pas d'assurer à chacun des conditions convenables d'existence. L'obtention d'un minima social reste trop souvent un parcours du combattant. Le non-recours est évalué à environ un quart des bénéficiaires potentiels pour les allocations familiales et près d'un tiers pour le RSA parmi les personnes reçues au Secours Catholique et éligibles à ces aides. La non-dépense correspondante, pour le RSA, est évaluée à 3,6 milliards d'euros. De plus, les faibles revalorisations du RSA depuis sa création ont provoqué un décrochage par rapport aux revenus du travail.

Mesure 20

Sanctuariser les crédits non utilisés au titre du non recours aux droits.

Une mesure concrète dans le cadre de la préparation du PLF ou du PLFSS 2020 viserait à permettre que les sommes non consommées au titre du non recours soient sanctuarisées et recyclées au service de l'accompagnement social de la transition écologique et sociale au lieu de faire l'objet d'une économie de constatation en fin d'exercice budgétaire.

Mesure 21

Toute personne sans domicile stable doit pouvoir disposer d'une domiciliation administrative (adresse) pour pouvoir accéder à ses droits civiques, civils ou sociaux. Les CCAS/CIAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes qui ont un lien avec leur commune. Or, certains expliquent ne pas pouvoir le faire faute de moyens. L'État, qui est garant du respect de ce droit, doit donc sécuriser dans le PLF un financement dédié au développement des moyens indispensables à la mise en œuvre de la domiciliation : salariés dédiés et formés, sécurité du courrier (tri, enregistrement, suivi), logiciel ad hoc, locaux adaptés.

ACTION 7 : POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

Le barème progressif de l'impôt sur le revenu l'est de moins en moins avec la réduction du nombre de tranches et la fiscalité directe est globalement insuffisamment redistributive du fait du poids élevé de la fiscalité indirecte et des niches fiscales. Pour les organisations membres du Pacte, un rééquilibrage doit donc être opéré.

Mesure 22

Supprimer la flat tax pour soumettre de nouveau les revenus du capital à une imposition progressive.

Mesure 23

Réintroduire une imposition sur les grandes fortunes prenant en compte à la fois

le patrimoine financier et non-financier.

La transformation de l'ISF en IFI fait perdre chaque année environ 3 milliards d'euros aux comptes de l'État. Le président de la République s'était engagé à évaluer la suppression du dispositif lors du PLF 2020, notamment au regard de son impact sur l'investissement. Cet été, le Rapport d'application de la loi fiscale 2019 (RALF 2019) évaluait à plus de 70% la baisse d'investissement dans les PME due à la suppression de l'ISF. L'introduction d'une nouvelle Imposition sur les grandes fortunes doit prendre en compte les failles du précédent dispositif, notamment en matière de plafonnement, qui permettait aux plus grandes fortunes d'y échapper, afin de mettre en place une imposition réellement progressive sur le patrimoine.

Mesure 24

Réduire la TVA sur les produits de première nécessité.

Mesure 25

Augmenter les moyens humains pour lutter contre l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale.

Avec 5 800 suppressions de postes annoncés pour ces trois prochaines années, l'administration fiscale continue de figurer parmi les plus touchées en matière de réduction d'effectifs du secteur public. Face à la complexification des montages d'évasion fiscale et des procédures de contrôles, les seuls moyens techniques ne suffisent pas, il est nécessaire de renforcer les moyens humains.

Mesure 26

Repenser l'imposition sur les sociétés. La France négocie actuellement au niveau international la mise en place d'un taux d'imposition minimum effectif mondial. Si le rythme de baisse d'impôt sur les sociétés se maintient au niveau actuel à l'international, les entreprises pourraient même ne plus payer un seul euro d'impôt sur leurs bénéfices d'ici 2050 selon l'analyse de l'organisation européenne Eurodad. Il faut arriver à repenser l'imposition des sociétés et leurs actionnaires pour que ces acteurs économiques contribuent fiscalement aux services publics.

RÉCONCILIER TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE POUR CONSTRUIRE UN AVENIR PARTAGÉ

ACTION 8: POUR UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE SOCIALEMENT JUSTE

Il faut saisir la page blanche que représente le gel de la taxe carbone pour répartir sur des bases socialement justes et écologiquement efficace. Le mouvement des “Gilets Jaunes” n’a pas remis en cause le principe même d’une fiscalité écologique, mais les modalités de sa mise en œuvre. D’où notre proposition d’une Contribution climat solidaire, qui allie hausse de la fiscalité et une redistribution d’une partie des recettes aux ménages les plus modestes permettant de maintenir l’effet incitatif de la taxe tout en protégeant le pouvoir d’achat des ménages.

La Cour des comptes l’a rappelé le 18 septembre dernier, la taxe carbone est un outil indispensable pour atteindre les objectifs que s’est fixé l’État. Pour être efficace, il faut que son taux augmente chaque année. Cependant, dans sa forme actuelle, la taxe carbone est injuste car elle pèse 2,7 fois plus sur les ménages ayant des revenus modestes par rapport aux 10% des ménages les plus riches (en proportion de leurs revenus). Souvent les ménages modestes n’ont pas les moyens financiers pour répondre à l’incitation qui leur est faite via la rénovation performante de leur logement ou l’achat d’un véhicule moins polluant. Tout l’enjeu est donc d’une part de protéger les ménages à court terme contre d’un impact excessif sur leur pouvoir d’achat tout en augmentant les moyens mis à disposition pour qu’ils puissent prendre leur part à la lutte contre le changement climatique.

Mesure 27

Mettre en place une redistribution d’une partie des recettes de la taxe carbone vers les ménages vulnérables sous la forme d’un Revenu climat.

Ce Revenu climat, assorti de politiques de transition écologique volontaristes, donnerait le temps et les moyens de s’adapter à celles et ceux qui en ont besoin, sans pour autant renoncer à l’incitation envoyée à l’ensemble de la vie économique du pays pour diminuer la consommation des énergies fossiles. Le reste des recettes devra financer des solutions de transition. Le fléchage peut s’opérer via la création d’un fonds dédié, alimenté par des futures hausses de la fiscalité carbone, et permettant d’alimenter un dispositif comme le Revenu climat.

Mesure 28

Garantir les budgets de la transition écologique via une augmentation forte des investissements et par la sanctuarisation des sommes non consommées en fin d’exercice budgétaire.

Une sous-utilisation des moyens mis à disposition est souvent révélatrice d’un manque de communication ou de ressources humaines disponibles pour accompagner et encourager les projets. Il est donc nécessaire de réserver les éventuelles sommes non-utilisées à une augmentation supplémentaire des dispositifs d’accompagnement.

ACTION 9 : STOPPER L'ÉTALEMENT URBAIN, FACTEUR D'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

En 2018 en France, 9,7% du territoire était artificialisé, et a suivi une progression de l'ordre de 1,4% par an en moyenne entre 1992 et 2015. L'artificialisation des sols constitue un facteur de perte et de fragmentation d'habitats, entraînant ainsi une perte de biodiversité, d'habitats, d'espèces, de services écosystémiques, et représentant un danger pour les populations. Au vu de l'ambition de la France au travers du Plan national biodiversité, de lutte contre l'artificialisation des sols, de respect des objectifs d'Aïchi (plan stratégique mondial pour la biodiversité adopté en 2010), de redynamisation des centres-villes en déshérence, il devient urgent de faire des choix décisifs.

Mesure 29

Réorienter les dispositifs d'aide à l'investissement locatif intermédiaire (dispositif Pinel) vers les seules constructions collectives, hors habitat individuel et pavillonnaire.

Mesure 30

Réaligner la taxation des espaces de stationnement ouverts à même hauteur que les espaces de stationnement couverts.

Ainsi, une place de parking ouverte - qui contribue plus fortement à l'élément urbain - est taxée de manière forfaitaire entre 2 000 et 5 000 euros quand une place de parking souterrain est taxée autour de 9 000 euros.